



pardevant Les notaires Royaux
soulignés au Bourg De Royere en
prestote étude de Continon L'un d'eux
le premier mai mil sept Cent quatre
vingt sept avant midy, fut présente
antonnette guerre veuve de Jean
vieillaud vivant Laboureur demeurante
en le present Bourg, Laquelle de son
gré et volonté a déclaré consentir
comme par les présentes elle consent
au mariage que se propose de faire
pierre vieillaud son fils naturel et
légitime et dudit feu Jean vieillaud
maçon demeurant actuellement en
la ville de Bordeaux, avec qui bon lui
semblera soit en laditte ville de
Bordeaux, ou ailleurs, qu'il se constitue
indot ce qu'il peut avoir de ses gains
et travaux, comme aussi les droits
légitimaires à lui échus par le décès
de son dit père, ainsi que tous autres
à lui à choir, qu'il contracte société
générale ou communauté d'acquies
qu'il fasse faire toutes publications

De baner partout où besoin sera et se
 faire célébrer la bénédiction nuptiale,
 promettant avoir le tout pour agréable
 et pour l'exécution des présentes laide
 antérieure guerre a obligé et hypothéqué
 tous ses biens présents et à venir
 promettant de obligant de renouant
 et se a déclaré ne savoir signer de ce
 interpellée après lecture à elle faite
 des présentes. *Contimon D^{no} royal*
Tiquet D^{no} royal

Con. le à Noire le premier mai 1787.
 A quinze sous. *Contimon*

N^o 1
 pour le motif du premier mai 1787